



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Centrale solaire de Landevieille

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ENRIA

Raison sociale

ENRIA SAS

N° SIRET

89424525700015

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Brodier

Prénom(s)

Julien

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol a vocation energetique sur une parcelle actuellement exploitee situee dans la zone 1AUa (zone d'urbanisation a court terme reservee a l'accueil d'activite) du Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur. La centrale photovoltaïque est constituee de structures de panneaux solaires fixes au sol. L'installation sera composee de 60 tables photovoltaïques sur lesquelles les panneaux seront fixes (avec 1 608 modules photovoltaïques). L'electricite generee par les panneaux sera acheminee jusqu'au poste de transformation de 12,5 m² dont l'implantation est prevue dans le present projet ainsi qu'une citerne a eau de 60 m³. La puissance du projet sera de 996,96 KWc au total pour une production annuelle estimee d'environ 1,3 MWh/an. La surface projetee au sol de la centrale solaire sera de 0,42ha sur une surface cloturee de 0.99ha, accessible par un portail a l'ouest de la parcelle.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste a developper une centrale photovoltaïque sur une parcelle actuellement exploitee situee dans la zone 1AUa (zone d'urbanisation a court terme reservee a l'accueil d'activite) du Plan Local d'Urbanisme actuellement en vigueur. L'installation d'une centrale photovoltaïque au sol permettra de produire de l'electricite decarbonee.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée des travaux, est estimée à environ 6 mois. Le planning sera en adéquation avec les dispositions de délai maximum de mise en service industrielle de l'installation préconisées dans le cahier des charges de l'appel d'offre de la CRE, à savoir un délai de 30 mois à compter de la notification de la décision par le Ministre. Le phasage des travaux consistera à démarrer dès la fin de la récolte de l'exploitant agricole afin de limiter les impacts sur la faune et la flore (démarrage en septembre). Le phasage des travaux doit être décidé, en coordination avec le propriétaire foncier, l'exploitant agricole du terrain pour permettre la prise en compte de tous les facteurs de la parcelle sur laquelle la centrale photovoltaïque au sol sera implantée. Les grandes phases sont les suivantes : Septembre - Novembre : - Cloturer le chantier; - Installer une base de vie pour les ouvriers du chantier et une aire de stockage pour l'arrivée des équipements; - Réaliser le terrassement pour l'implantation du poste de transformation (installation sur dalle béton de 12,5m²) ; - Réalisation de la piste périphérique du site du projet (piste légère enherbée sur la majeure partie du site et constituée de graves non traitées pour les pistes à proximité du poste électrique; - Mise en place d'un couvert végétal (préalablement au travail du sol nécessaire puis au semis) et de haie ; Décembre - Février : - Creuser les tranchées pour le réseau électrique ; - Installer les structures, les panneaux, puis raccorder les modules (encrage à sol en pieux battus, sans fondation) - Cabler et raccorder l'installation aux réseaux ; - Installer la bache à eau nécessaire pour les dispositifs de secours de 60m³; - Mise en place des mesures paysagères (haie arbustive, prise en compte de l'orientation

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée d'exploitation attendue est de 40 ans, à compter de la mise en service de la centrale. En phase d'exploitation, aucune présence permanente n'est nécessaire, puisque le monitoring des performances s'effectuera à distance. Des opérations de maintenance préventive seront planifiées et exécutées deux à trois par an, ainsi que des interventions ponctuelles en cas de dysfonctionnements. L'ensemble des équipements liés à l'installation de la centrale photovoltaïque sera démantelé conformément à la réglementation et conformément aux dispositions de la CRE. Le couvert végétal sera entretenu de manière régulière par convention avec l'exploitant en place ou par la mise en place d'une convention avec un tiers. L'entretien pourra se réaliser sous 2 façons : mécanique ou naturelle. De manière mécanique durant les saisons où l'entretien naturel serait impossible et/ou de manière naturelle par la mise à disposition de la parcelle du projet à un élevage ovin. L'entretien naturel pourra compléter l'entretien mécanique.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration préalable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de la parcelle Surface projetée au sol Surface clôturée Puissance de l'installation Hauteur du point bas des panneaux Hauteur du point haut des panneaux Distance entre 2 lignes dimension du poste de transformation (2,5 m x 5 m) Largeur du portail Longueur de piste	(22 255, m ²) (0,42, ha) (0,99, ha) (995,52, KWc) (1,10, m) (2.84, m) (3,15, m) (12,5, m ²) (6, m) (400, ml)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °O " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Non concernée
En zone de montagne ?	☐	☒	Non concernée
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Non concernée
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Non concernée
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Non concernée

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Non concernée
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Non concernée
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Des inventaires écologiques et des sondages pédologiques ont été réalisés afin que le projet puisse éviter les zones humides identifiées. Un diagnostic zone humide est disponible en annexe 8.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Non concernée
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Non concernée
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Non concernée
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Non concernée
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Non concernée
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Non concernée

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Non concernée
D'un site classé ?	☐	☒	Non concernée

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Non concernée
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Non concernée
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Non concernée
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Non concernée
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Non concernée

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Non concernée
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Faiblement concernée, puisque l'artificialisation est réduite (pas de fondation pour les structures photovoltaïques et dalle de 12,5 m² pour l'implantation du local technique, excavée lors du démantèlement. La phase travaux indique au 4.3.1 permet de limiter l'impact sur la faune/flore et permet à l'exploitant une dernière récolte de céréale. La mise en place du couvert végétal permettra la continuité écologique pendant les 40 ans
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Non concernée
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Non concernée
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Non concernée
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Non concernée
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Non concernée
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Non concernée

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Momentanement concerne lors de la phase de travaux.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Momentanement concerne lors de la phase de travaux (qui aura lieu en journée).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Momentanement concerne lors de la phase de travaux (qui aura lieu en journée).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerne
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non concerne
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Non concerne
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Non concerne

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Non concerne
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Non concerne
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Au regard de la zone 1AUa du PLU, le projet permet d'y accueillir une activité économique de production d'électricité

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

A notre connaissance, aucun projet photovoltaïque n'est installé ou en projet à proximité de l'unité de méthanisation existante.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Cf. Prediagnostic écologique disponible en annexe.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet prévoit l'implantation des installations photovoltaïques sur une partie de la parcelle AC85. L'emprise du projet a été définie en tenant compte des conclusions du prediagnostic écologique ainsi que des résultats des sondages pédologiques réalisés afin d'identifier les éventuelles zones humides. La prise en compte de ces enjeux dans la définition de l'emprise constitue ainsi une mesure d'évitement visant à limiter les incidences du projet sur les milieux naturels et les zones humides. Les boisements et haies présents en périphérie de la parcelle seront conservés et renforcés afin de maintenir les continuités écologiques existantes, de préserver les habitats favorables à la faune et de limiter les covisibilités depuis les abords du site. Une attention particulière sera portée aux haies arbustives et aux milieux semi-ouverts, identifiés comme favorables à plusieurs espèces d'oiseaux, notamment le Chardonneret élégant, le Serin cini et le Verdier d'Europe. L'implantation des installations a ainsi été définie de manière à préserver autant que possible ces habitats et à maintenir des conditions favorables à la présence de ces espèces. En phase de travaux, les interventions seront, dans la mesure du possible, réalisées en dehors des principales périodes de nidification des oiseaux afin de limiter le dérangement de la faune et les risques de destruction de nids (période favorable de janvier à mars et de septembre à décembre). Avant le démarrage des travaux, une reconnaissance écologique pourra être réalisée afin de vérifier l'absence de nidification au niveau des haies et des secteurs susceptibles d'être concernés par les travaux. En cas de présence d'une espèce sensible ou d'un nid, les modalités et le calendrier des interventions pourront être adaptés. Un suivi écologique du chantier pourra également être assuré par un

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de sa localisation, de ses caractéristiques et des mesures d'évitement et de réduction prévues, le projet apparaît susceptible de présenter des incidences limitées sur l'environnement, pour les raisons suivantes : - Le projet s'implante sur une parcelle classée au PLU en zone d'urbanisation à court terme, dans un secteur déjà marqué par la présence d'activités industrielles. - Les travaux entraîneront une perturbation limitée du sol, sans terrassement important ni modification significative de la topographie du site. - L'emprise du projet a été définie à partir des conclusions du prediagnostic écologique et des sondages pédologiques, permettant notamment d'éviter intégralement la zone humide identifiée. - Le prediagnostic écologique n'a pas mis en évidence d'enjeux écologiques forts au droit de

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)